

porteur spécial à l'Élysée et à Matignon¹⁵¹. Édouard Balladur, qui deux semaines plus tôt marquait une forte opposition à ce que Turquoise s'implante au Rwanda, demande seulement à Lanxade : « Est-ce que vous êtes capable de la défendre ? » La réponse étant affirmative, le Premier ministre donne immédiatement son accord, et le président Mitterrand aussi¹⁵².

La ZHS est mise en place sans mandat spécifique des Nations unies, selon la « procédure du silence », où l'absence d'objection du Conseil de sécurité vaut acceptation. Elle s'accompagne d'une double interdiction : « interdiction de pénétrer dans la zone, signifiée tant aux FPR qu'aux FAR et aux milices de chaque partie ; interdiction aux FAR d'y constituer une base de départ d'opérations militaires. » Cette double interdiction est d'emblée contredite par le fait que les FAR et les milices déjà présentes dans la zone peuvent y rester et conserver leurs armes, selon une note conjointe des ministères de la Défense et des Affaires étrangères¹⁵³.

Le 4 juillet, les Français se préparent à une défense résolue de la ville de Gikongoro. Le colonel Rosier, qui en a la charge, convoque de lourds symboles : « le FPR va être très surpris », car Gikongoro ne sera pas « un Diên Biên Phu mais plutôt un Austerlitz »¹⁵⁴. Le capitaine de frégate Marin Gillier explique que ses

1. Plus précisément, fidèle à son habitude, il propose une alternative entre deux propositions, dont l'une n'a aucune chance d'être acceptée. En l'occurrence, sa première proposition est un retrait total de Turquoise du Rwanda.

hommes sont « bien disposés à ne pas céder un pouce de terrain en cas d'avancée du FPR. C'est ainsi qu'ils ont construit des abris antibombardement ». Confondant les Hutus avec l'ensemble des Rwandais, il précise : « La population, sachant que le but était de la défendre, s'est spontanément présentée pour aider à creuser. Ceci a permis aux troupes française d'atteindre un second objectif : montrer aux Rwandais leur détermination à rester sur place et à les défendre quoi qu'il advienne. »¹⁵⁵ Le colonel Tauzin le confirme : « nous installons des postes de combat » et des « champs de tir d'armes lourdes autour de notre position de Gikongoro »¹⁵⁶. Il précise même : « nous tirerons sur le FPR sans aucun problème »¹⁵⁷. Au moment où, sur le terrain, des officiers français se préparent pour une confrontation armée avec le FPR, ce qui ressemblerait fort à une interposition explicitement interdite par la résolution de l'ONU, l'amiral Lanxade enjoint à ses troupes : « S'agissant de notre mission, je vous demande d'éviter d'utiliser dans votre communication le terme d'interposition »¹⁵⁸.

Les 4 et 5 juillet, le ministère de la Défense, à l'insu du Quai d'Orsay, envoie deux émissaires, Gérard Prunier et Jean-Christophe Rufin, pour établir un bref premier contact avec le FPR et constater que son chef militaire, Paul Kagame, est ouvert à la discussion¹⁵⁹. En signe d'apaisement, le peu diplomate colonel Tauzin est rappelé à Paris, où il est toutefois à l'honneur lors du défilé du 14 Juillet¹⁶⁰. L'affrontement direct est évité, la tension retombe.

132. Comforce Turquoise, point de situation, « Éléments pour conférence de presse », 1^{er} juillet 1994.
133. EMA, fiche « Opération Turquoise - Point de situation du 01 juillet 1994 ».
134. D^r François Pons, au procès Boudiguet c/ Pons et Rigal, XVII^e chambre du tribunal de Paris, 2 septembre 2016.
135. Audition du D^r François Pons, 9 juillet 1998, in Assemblée nationale, *Enquête sur la tragédie rwandaise*, op. cit., t. III, vol. 2, p. 384.
136. François Pons, Sylvain Rigal, Christophe Dupeyron, Jacques de Saint-Julien, « Activité chirurgicale d'une antenne du service de santé des armées dans le cadre de l'opération "Turquoise" au Rwanda de juin à août 1994 », art. cité.
137. D^r François Pons, au procès Boudiguet c/ Pons et Rigal, XVII^e chambre du tribunal de Paris, 2 septembre 2016.
138. Guillaume Ancel, *Rwanda, la fin du silence*, op. cit., p. 42-50.
139. Laurent Larcher, « Rwanda : un nouveau témoignage sur l'opération "Turquoise" », La-Croix.com, 24 juin 2018 ; Michael Sztanke, *Rwanda, chronique d'un génocide annoncé*, film cité, 26^e minute.
140. Guillaume Ancel, *Rwanda, la fin du silence*, op. cit., p. 50 ; Laurent Larcher, « Rwanda : un nouveau témoignage sur l'opération "Turquoise" », art. cité.
141. Comfor Turquoise, compte rendu quotidien du 29 juin 1994 ; EMA, fiche « Opération Turquoise - Point de situation du 1^{er} juillet 1994 ».
142. Comforce Turquoise, point de situation du 28 juin 1994, 21 h ; Comfor Turquoise, compte rendu quotidien du 29 juin 1994. EMA, fiche « Opération Turquoise - Point de situation du 30 juin 1994 », carte « Prévisions d'activités opérationnelles pour la journée du 30 juin ».
143. Colonel Jacques Rosier, rapport de fin de mission, 27 juillet 1994, in Assemblée nationale, *Enquête sur la tragédie rwandaise*, op. cit., t. II, p. 397 [fgt] ; Rapport d'activité de fin de mission de l'Emmir à Cyangugu, in *Rapport de fin de mission Opération Turquoise*, t. III ; Bernard Lugan, *François Mitterrand, l'armée française et le Rwanda*, Monaco, Éditions du Rocher, 2005, p. 221.
144. Colonel Jacques Rosier, rapport de fin de mission, 27 juillet 1994 in Assemblée nationale, *Enquête sur la tragédie rwandaise*, op. cit., t. II, p. 397 [fgt] ; amiral Jacques Lanxade, note « Objet : Opération Turquoise », 2 juillet 1994 [fgt] ; Comforce Turquoise, point de situation du 2 juillet 1994, à 6 h.
145. Comforce Turquoise, point de situation du 2 juillet 1994, à 6 h ; EMA, « Opération Turquoise - Point de situation du 2 juillet 1994 ».

146. Corine Lesnes, « Une mission sur le fil du rasoir », *Le Monde*, 5 juillet 1994 [fgt] ; Monique Mas, *Paris-Kigali 1990-1994*, op. cit., p. 447.
147. Pierre-Henri Bunel, *Mes services secrets*, op. cit., p. 352.
148. Entretien de François Graner avec un humanitaire anonyme ; capitaine Thierry Jouan, *Une vie dans l'ombre*, op. cit., p. 229.
149. HRW et FIDH, *Aucun témoin ne doit survivre*, op. cit., p. 798 [fgt] ; Sam Kiley, « A "French Hand" in Genocide », *The Times*, 9 avril 1998 [fgt].
150. Entretien de François Graner avec l'amiral Jacques Lanxade, 22 août 2018.
151. Amiral Jacques Lanxade, note « Objet : Opération Turquoise », 2 juillet 1994 [fgt].
152. Entretien de François Graner avec l'amiral Lanxade, 22 août 2018.
153. Ministère de la Défense et ministère des Affaires étrangères, « Rwanda ; concept de zone humanitaire protégée ; contenu, évolution », 4 juillet 1994 [fgt].
154. Colonel Jacques Rosier, propos recueillis par Michela Wrong, « Rwanda. Vers une confrontation entre FPR et Turquoise », Reuters, 4 juillet 1994 [fgt].
155. Capitaine de frégate Marin Gillier, « Mission Turquoise », *Cols bleus*, n° 2273, septembre 1994 [fgt] ; lire aussi lieutenant Nicolas Bodet, « Le RICM au Rwanda », *L'Ancre d'Or-Bazeilles*, n° 284, janvier-février 1995, « Dossier Turquoise » [fgt].
156. Général Didier Tazuin, *Rwanda. Je demande justice pour la France et ses soldats*, op. cit., p. 146.
157. Colonel Didier Tazuin, propos recueillis par Christophe Boissouvier, RFI, journal *Afrique soir* du 4 juillet 1994 (transcription par Vanadis Feuille). Lire aussi : « On ne passe plus », *Le Monde*, 6 juillet 1994 ; Stephen Smith et Jean Guisnel, « De la protection à l'interposition », *Libération*, 5 juillet 1994 ; François Luizet, « La France décide de s'interposer », *Le Figaro*, 5 juillet 1994.
158. Amiral Jacques Lanxade, directive de communication, 4 juillet 1994.
159. Bruno Delaye, général Christian Quesnot, note au président Mitterrand (objet : Rwanda), 7 juillet 1994 [fgt] ; entretien de François Graner avec Jean-Christophe Rufin, 23 janvier 2018.
160. Olivier Lanotte, *La France au Rwanda (1990-1994)*, op. cit., p. 454.
161. Général Raymond Germanos, points de situation, 1^{er}, 7, 12 et 14 juillet 1994.
162. Assemblée nationale, *Enquête sur la tragédie rwandaise*, op. cit., t. I, p. 321-322.
163. *Ibid.*